

Nom commercial: Bismuthi subnitras

Numéro de la matiere: 061800 Version: 4 / CH Date de révision: 27.09.2023

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 27.09.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Bismuthi subnitras

N° d'article 06180000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produit chimique pour synthèse, Production de produits pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone

0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Autres ingrédients ***

bismuth hydroxyde nitrate oxyde

No. CAS 1304-85-4 No. EINECS 215-136-8

Concentration >= 95 %

Le renvoi: [4]

Notent



Nom commercial: Bismuthi subnitras

Numéro de la matiere: 061800 Version: 4 / CH Date de révision: 27.09.2023

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 27.09.23

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation de gaz toxiques et inflammables. Oxyde d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



Nom commercial: Bismuthi subnitras

Numéro de la matiere: 061800 Version: 4 / CH Date de révision: 27.09.2023

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 27.09.23

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

La matière/le produit à l'état sec est comburant. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 15 20 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière/le produit.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 13 Des matiöres solides non combustibles Classe de stockage (Suisse) NG Autres substances dangereuses solides

sans classification/étiquetage

dangereux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Protéger de la chaleur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7: Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Consérver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Masque anti-poussières; Filtre à particules P3; En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P2; EN 14387

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière Poudre Couleur blanc



Nom commercial: Bismuthi subnitras

Numéro de la matiere: 061800 Version: 4 / CH Date de révision: 27.09.2023

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 27.09.23

Odeur inodore État de la matière solide

Point de fusion

Valeur 260 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur °C Remarque non déterminé

inflammabilité non déterminé Point d'éclair

Valeur °C Remarque Non applicable

valeur pH

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 1.1 g/cm³

température 20 °C

9.2. Autres informations

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas des dangereuses réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur. Flammes. Etincelles

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques ***

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale



Nom commercial: Bismuthi subnitras

Numéro de la matiere: 061800 Version: 4 / CH Date de révision: 27.09.2023

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 27.09.23

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques ***

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Remarque Aucun données connues.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Remarque Aucun données connues.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

N'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB ***

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien



Nom commercial: Bismuthi subnitras

Numéro de la matiere: 061800 Version: 4 / CH Date de révision: 27.09.2023

remplace la version: 3 / CH Date d'impression 27.09.23

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaus et la canalisation. Produit menace faiblement l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE Ne pas décharger das les égouts.

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Code de déchets CEE 06 Déchets des procédés de la chimie minérale

Code de déchets CEE 06 03 déchets provenant de la FFDU de sels et leurs solutions et

d'oxydes métalliques

Code de déchets CEE 06 03 14 sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques

06 03 11 et 06 03 13

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une
	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors
	transport terrestre.	transport maritime.	du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination

WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)

conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.